

ASSOCIATION DES INSTITUTIONS AFRICAINES  
DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT



**RAPPORT RELATIF À LA 11<sup>e</sup> RÉVISION  
PAR LES PAIRS CONFORMÉMENT AUX  
MÉCANISMES D'ÉVALUATION DE  
L'AIAFD  
2021**

**Abidjan, Côte d'Ivoire**

8 décembre 2021

## **SOMMAIRE**

<b>I. SIGLES SPÉCIFIQUES ET EXPRESSIONS OU MOTS NOUVEAUX OU ELLIPTIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>II. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
2.1. Objet du rapport.....	4
2.2. Contexte du rapport .....	4
2.3. Aperçu du rapport.....	5
2.4. Remerciements .....	6
<b>III. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ.....</b>	<b>7</b>
3.1. Institutions participantes.....	7
3.2. Contre-vérification des autoévaluations .....	7
3.3. Performances globales de conformité par domaines et secteurs .....	7
3.4. Tableau de conformité .....	8
<b>IV. ÉVALUATION POUR LA NOTATION .....</b>	<b>10</b>
4.1. Attribution des indices de notation .....	10
4.2. Tableau de notation .....	11
<b>V. REVUE DES PERFORMANCES .....</b>	<b>12</b>
5.1. Revue des résultats de conformité sur la période 2017-2021.....	12
5.2. Revue des résultats de notation sur la période 2020-2021 .....	12
<b>VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>16</b>
6.1. Conclusions .....	16
6.2. Recommandations .....	16
<b>VII. ANNEXE.....</b>	<b>17</b>

## I. SIGLES SPÉCIFIQUES ET EXPRESSIONS OU MOTS NOUVEAUX OU ELLIPTIQUES

Dans ce Rapport sont utilisés des sigles spécifiques et des mots ou expressions nouvelles ou éliptiques dont les sens sont définis ci-après.

<b>Accords de Bâle</b>	signifient les Accords de réglementation bancaire signés dans la ville de Bâle (Suisse), et élaborés par le Comité de Bâle. Ils visent à garantir un niveau minimum de capitaux propres, afin d'assurer la solidité financière des banques.
<b>Autoévaluation</b>	signifie le résultat de l'exercice normal conduit par une IFD qui consiste à s'attribuer des notes de conformité aux différents normes et dispositifs prudentiels de l'AIAFD, sur la base des critères fixés par le système d'évaluation de référence.
<b>Domaine</b>	est un regroupement de secteurs, ayant trait à la gouvernance, aux finances ou aux opérations.
<b>Évaluation de la conformité</b>	signifie l'exercice qui consiste à attribuer à une IFD, au regard de ses politiques, stratégies, procédures et résultats, des notes de conformité aux différents normes et dispositifs prudentiels, sur la base des critères fixés par le système d'évaluation de référence.
<b>Évaluation pour la notation</b>	signifie le résultat de l'exercice qui consiste à attribuer à une IFD, au terme du processus de révision par les pairs, une note caractérisant le potentiel d'impact de développement de l'IFD visée, sur la base des critères et du système d'évaluation établis par l'AIAFD.
<b>IFD</b>	signifie Institution de financement du développement.
<b>Indice de conformité</b>	est un pourcentage exprimant la note pondérée attribuée à une IFD concernant la conformité de ses politiques, stratégies et procédures aux normes et dispositifs prudentiels de l'AIAFD.
<b>Indice de notation</b>	est le résultat de notation, exprimé en signes alphabétiques (indice) représentant les trois catégories de notation, A, B et C.
<b>INFD</b>	signifie Institution non financière de développement.
<b>Normes de l'ISRS</b>	Signifient « International Sustainability Rating System » qui est un système de pointe utilisé pour évaluer, améliorer et démontrer la santé des processus opérationnels d'une organisation. L'utilisation de l'ISRS permet aux organisations et à leurs parties prenantes d'avoir l'assurance que leurs opérations sont sûres et durables
<b>Normes de l'IFRS</b>	signifient « International Financial Reporting System (IFRS) / Norme internationale d'information financière ». La Fondation IFRS est une organisation d'intérêt public à but non lucratif créée pour élaborer un ensemble unique de normes comptables de haute qualité, compréhensibles, applicables et acceptées dans le monde entier - les normes IFRS - et pour promouvoir et faciliter l'adoption de ces normes.
<b>Résultat de conformité</b>	signifie le résultat de l'exercice qui consiste à attribuer à une IFD, au terme du processus de révision par les pairs, un nombre pondéré, caractérisant la conformité des politiques, stratégies et procédures de l'IFD visée, aux normes et dispositifs prudentiels de l'AIAFD, sur la base du système d'évaluation dédié.
<b>Résultat de notation</b>	signifie le résultat de l'exercice qui consiste à attribuer à une IFD, au terme du processus de révision par les pairs, une note caractérisant le potentiel d'impact de développement de l'IFD visée, sur la base des critères et du système d'évaluation établis par l'AIAFD.
<b>Secteur</b>	est un groupe de critères d'évaluation de la conformité aux normes et dispositifs prudentiels de l'AIAFD.
<b>Tableau de conformité</b>	est le résultat de conformité, exprimé en pourcentage (indice).
<b>Tableau de notation</b>	signifie une liste d'IFD assorties de leurs indices de notation basée sur l'impact de développement

## II. INTRODUCTION

### 2.1. Objet du rapport

- 2.1.1. Le présent rapport fournit les informations utiles relatives aux résultats d'évaluation pour la conformité aux normes et dispositifs prudentiels et aux résultats d'évaluation pour la notation sur la base des critères d'impact de développement, au titre de la révision par les pairs de 2021. Il a été approuvé par le Conseil d'administration, en sa qualité de groupe des pairs, lors de sa 101<sup>e</sup> réunion, tenue le 8 décembre 2021. Au terme de ces délibérations, le Conseil d'a autorisé la délivrance des certificats de conformité et des certificats de notation aux IFD méritantes.
- 2.1.2. Comme prévu dans la Brochure NDPSE II<sup>1</sup> : « *le groupe des pairs effectue ses comparaisons tout en respectant la confidentialité de l'évaluation de chaque IFD. Aucun résultat ne sera divulgué à une autre IFD ou à une tierce entité sans la permission de cette IFD.* » Néanmoins, les membres de l'Association ont convenu, en 2011, de publier la liste des IFD qui se distinguent en obtenant un résultat de conformité supérieur ou égal à 80%. En 2020, ils ont convenu de publier la liste des IFD éligibles à la notation, avec leurs indices de notation.

### 2.2. Contexte du rapport

- 2.2.1 Le rapport de révision par les pairs de 2021 est élaboré conformément la réforme relative au renforcement de la mise en œuvre des mécanismes d'évaluation. Cette réforme, intervenue en 2020, a précisé que le Conseil d'administration, sur la proposition d'un consultant indépendant, exerce l'autorité
- « *d'examiner et d'adopter les résultats validés des autoévaluations de la conformité aux normes et dispositifs prudentiels ou techniques,*
  - « *d'examiner et d'adopter les résultats de l'évaluation pour la notation, figurant dans les trois catégories de notation,*
  - « *d'autoriser la délivrance du certificat de conformité à toutes les IFD ayant soumis leurs autoévaluations, et la délivrance du certificat de notation aux IFD éligibles à la notation.* »
- 2.2.2 La mise en œuvre de la réforme a été marquée en 2021, par les trois événements suivants : (i) la mise en place du Point focal NDPSE2/NDTSE3 dans les IFD, (ii) la première édition de l'atelier technique des responsables du Point focal NDPSE/NDTSE, et (iii) la publication des Notes techniques relatives aux préoccupations soumises par les responsables du Point focal NDPSE/NDTSE.
- 2.2.3 La mise en place du Point focal NDPSE ou NDTSE dans les institutions financières ou non-financières vise à renforcer le processus d'autoévaluation en facilitant la coordination de ce processus en interne, et en assurant le suivi étroit des relations avec le Secrétariat général de l'AIAFD. La fonction du Point focal a été définie. L'exercice de cette fonction requiert la désignation d'un responsable du Point focal NDPSE/NDTSE au sein de chaque IFD. Le profil de ce responsable a été défini. Le Secrétariat général a dument informé les IFD et les INFD à ce sujet et leur a demandé de lui communiquer les noms, fonctions, et coordonnées du responsable désigné. Au 31 octobre 2021, seulement 27 institutions membres et 2 institutions non-membres avaient accompli les formalités requises pour faire enregistrer leurs responsables du Point focal NDPSE. Le Secrétariat général relancera les autres IFD. L'appui des membres régionaux du Conseil d'administration à ce sujet serait très apprécié.

<sup>1</sup> AIAFD, Brochure NDPSE II, Instructions générales, p. 10, 2017.

<sup>2</sup> NDPSE signifie normes, dispositifs prudentiels, et système d'évaluation.

<sup>3</sup> NDTSE signifie normes, dispositifs techniques, et système d'évaluation.

- 2.2.4 La création de l'atelier technique des responsables du Point focal NDPSE par le Conseil d'administration vise à faciliter l'échange des préoccupations entre les responsables du Point focal NDPSE, et permettre à l'AIAFD, avec le consultant indépendant pour la révision par les pairs de fournir des éclaircissements et des réponses structurées à ces préoccupations. Le but poursuivi est d'assurer la bonne compréhension des mécanismes d'évaluation par tous. Il a été décidé de tenir un tel atelier tous les deux ans. Sa première édition a eu lieu par visioconférence, les 27 et 28 avril 2021. Sur 94 participants annoncés et inscrits, 86 ont effectivement participé. Ces participants effectifs ont réservé un accueil favorable au renforcement de la mise en œuvre du mécanisme NDPSE. L'atelier a réussi à rendre transparents et aisément compréhensibles les processus renforcés d'autoévaluation et de révision par les pairs. La prochaine édition est prévue pour 2023.
- 2.2.5 La Note technique a été conçue comme support pour l'analyse des préoccupations d'ordre général soumises par un responsable du Point focal NDPSE/NDTSE, et pour la diffusion des réponses structurées à tous les responsables du Point focal NDPSE/NDTSE. La Note technique s'inscrit ainsi dans l'effort visant à mettre tous les responsables du Point focal NDPSE/NDTSE au même niveau d'information. Trois notes techniques ont été produites en 2021, portant respectivement sur :
- L'application de certaines normes et certains dispositifs prudentiels NDPSE à la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE), le 20 mai 2021.
  - Les préoccupations soumises par le responsable du Point Focal NDPSE de la Banque nationale de développement économique (BNDE) du Burundi, le 31 mai 2021.
  - Les préoccupations relatives aux questions 55 et 78 du mécanisme NDPSE soumises par le responsable du Point Focal NDPSE de *Development Bank of Nigeria Plc.*, le 5 juillet 2021.

### 2.3. Aperçu du rapport

- 2.3.1. La structure du rapport de révision par les pairs de 2021 est allégée par rapport à celle des rapports antérieurs. Les trois améliorations apportées sont les suivantes :
- Le cadre stratégique du mécanisme NDPSE ne figure pas dans ce rapport conformément à la décision pertinente du Conseil d'administration. Le cadre stratégique contient des informations invariables. Il est donc apparu plus avantageux de le publier séparément du rapport annuel, car celui-ci fournit des informations variables d'une année à une autre. Le cadre stratégique des mécanismes d'évaluation de l'AIAFD figure désormais dans le répertoire des outils des mécanismes d'évaluation, un document interne de travail dont la table des matières figure en annexe pour l'information du Conseil. Ce document pourra être communiqué aux IFD et aux partenaires, sur demande.*
  - Les tableaux d'analyse ne figurent pas en annexes du rapport. Ce faisant, l'AIAFD s'aligne sur les meilleures pratiques appliquées par les évaluateurs notamment les agences de notation de crédit et mêmes les commissaires aux comptes ; aucune des agences ne publie les feuilles de calcul. Ces tableaux sont des outils d'analyse pour le Secrétariat général et le consultant indépendant pour la révision par les pairs.*
  - Les institutions participant à la révision par les pairs sont présentées sur les tableaux de conformité et de notation par ordre alphabétique. Ce changement reflète la reconnaissance de l'hétérogénéité des IFD, et le fait que participer à la révision par les pairs n'est pas un concours. La présentation des IFD dans l'ordre*

décroissant de leurs indices de conformité ou de notation a pu donner à certaines IFD la fausse impression d'être indûment comparées à d'autres, notamment à celles qui sont moins importantes. En fait, chaque institution tire ses propres conclusions des résultats obtenus et exploite éventuellement le certificat de notation à sa guise. La publication des tableaux de conformité et de notation permet seulement à certaines IFD de constater qu'elles peuvent, à l'instar de quelques autres, mieux se conformer aux normes et dispositifs prudentiels, et renforcer leur potentiel d'impact de développement.

2.3.2. Le présent rapport comprend, outre cette introduction, les quatre chapitres suivants : (i) l'évaluation de la conformité, (ii) l'évaluation pour la notation, (iii) la revue des résultats sur une période pluriannuelle, et (iv) les conclusions et recommandations.

## **2.4. Remerciements**

Le consultant indépendant<sup>4</sup> remercie l'Association et son Conseil d'administration pour l'opportunité qui lui a été offerte de préparer le présent rapport relatif à la révision par les pairs pour 2021. Il rend hommage aux membres du Conseil d'administration pour leurs décisions relatives au renforcement de la mise en œuvre du mécanisme NDPSE. Il exprime sa gratitude à Monsieur Cyril OKOYE, secrétaire général de l'AIAFD, et à ses collaborateurs pour leur coopération professionnelle très appréciée.

---

<sup>4</sup>YUMA MORISHO Paul, Consultant sénior, Développement des stratégies de gestion, Abidjan (Côte d'Ivoire), Cell/WhatsApp. : +2250707032085 - Email : pyumo@yahoo.com

### III. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

#### 3.1. Institutions participantes

- 3.1.1. Les autoévaluations dûment reçues ont été soumises par 37 IFD dont 24 membres ordinaires, 8 membres régionaux, et 5 non-membres. Aucun membre associé n'a soumis d'autoévaluation.
- 3.1.2. La participation de 37 IFD en 2021 contre 27 IFD en 2020 est une indication intéressante de la reprise progressive de l'activité des IFD lourdement perturbées en 2020 par la pandémie de Covid-19.
- 3.1.3. La non-participation des trois institutions membres associés mérite une attention particulière, spécialement de la part de la SADC qui, depuis 2018, a soutenu leur requête d'être évaluées sur la base d'un mécanisme adapté à leur métier de base. Après examen favorable de la requête, le Conseil d'administration a adopté en 2020, le mécanisme adapté : NDTSE (Normes et Dispositifs Techniques et Système d'Évaluation). Ce mécanisme a été communiqué aux trois institutions concernées.

#### 3.2. Contre-vérification des autoévaluations

- 3.2.1. Les autoévaluations reçues ont fait l'objet d'une contre-vérification limitée parce que, par omission, les données complémentaires n'ont pas pu être demandées cette année. Les notes attribuées par les commissaires aux comptes ont été validées.
- 3.2.2. Une divergence entre les notes auto-attribuées et les notes du commissaire aux comptes a été soumise par une IFD. La contre-vérification n'a validé aucun des deux résultats divergents ; elle a abouti à un résultat moins favorable qui est dû au fait que l'IFD concernée, deux ans après sa création et bien que remarquablement dotée de politiques et stratégies appréciables, n'a pas encore commencé les opérations et, de ce fait, la mise en œuvre effective de ses politiques, stratégies et procédures n'est pas encore évaluable.

#### 3.3. Performances globales de conformité par domaines et secteurs

- 3.3.1. Une performance globale de conformité s'obtient par la somme des notes attribuées par rapport aux questions relevant d'un secteur d'abord et d'un domaine ensuite, pour l'ensemble des IFD participant à la révision par les pairs pour l'année sous revue.
- 3.3.2. La performance globale de conformité renseigne le degré d'intégration dans les politiques, stratégies, et procédures des IFD participantes susvisées, des normes et dispositifs prudentiels de l'AIAFD en l'occurrence, ainsi que des meilleures pratiques nationales et internationales relevant du code ou système de comptabilité, de la réglementation de la Banque centrale, des Accords de Bâle, et des normes IFRS ou ISRS.
- 3.3.3. Le cadre 1 renseigne les performances globales des trois domaines et des 18 secteurs du mécanisme NDPSE. Pour l'année sous revue, la performance globale de conformité la plus élevée est attribuée au domaine de la gouvernance. La moyenne des performances globales de conformité concernant les trois domaines se chiffre à 87% comme en 2020.



3.3.4. Concernant les secteurs, la performance globale de conformité la plus élevée est attribuée aux secteurs « Indépendance de la Direction et incitations » et « politique de supervision et de recouvrement », alors qu'elle revenait au secteur « Comptabilité et Audit » en 2020. Les autres secteurs se présentent comme suit :

- a. 16 secteurs se classent dans la **zone de très forte conformité** (80% et plus) contre 15 secteurs en 2020. Le secteur « Mobilisation des ressources » est remonté dans cette zone cette année.
- b. 2 secteurs se situent dans la **zone de conformité forte** (70%-79%) contre 3 secteurs en 2020.
- c. Pour de nombreuses IFD participantes, les secteurs «Autonomie vis-à-vis du gouvernement » et « Rentabilité et efficacité » nécessitent plus d'attention à l'avenir.

#### Cadre 1 : Performances globales de conformité par domaines et par secteurs

Domaines	Performances de conformité
Gouvernance	89%
Gestion opérationnelle	86%
Gestion financière	83%
Tous les trois domaines	87%
Secteurs	Performances de conformité
Indépendance de la Direction et incitations	94%
Politiques de supervision et de recouvrement	94%
Autres dispositifs relatifs à la gouvernance	93%
Comptabilité et audit	92%
Fonctionnement conforme aux principes commerciaux	91%
Capital adéquat	90%
Systèmes et procédures de gestion d'information	85%
Diversité et sécurité des actifs	85%
Liquidités	85%
Politiques de prêt	85%
Politiques et procédures d'évaluation des prêts	85%
Qualité de l'actif	84%
Financement	83%
Procédures relatives à la gestion des risques	82%
Mobilisation des ressources	81%
Mesure de l'impact de développement	81%
Autonomie vis-à-vis du Gouvernement	79%
Rentabilité et efficacité	73%

### 3.4. Tableau de conformité

3.4.1. Le tableau de conformité présente toutes les IFD participant à la révision par les pairs en 2021. Les IFD sont classées par ordre alphabétique et avec leurs indices de conformité. Il permet d'identifier les IFD éligibles à la notation, sur la base de leur indice de conformité supérieur ou égal à 80%. Le tableau de conformité de 2021 figure à la page suivante.



3.4.2. 32 IFD sont éligibles, soit 86% des 37 IFD participantes, contre 81% en 2020 pour 27 IFD participantes.

**Tableau de conformité de 2021**

<b>Institutions</b>	<b>Indices de conformité</b>
Agricultural Bank of Namibia	82
AFC Commercial Bank of Zimbabwe	84
Banco de Desenvolvimento de Angola	88
Bank of Industry Ltd, Nigéria	94
Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale, Congo	90
Banque de Développement des États des Grands Lacs, R. D. Congo	88
Banque Magrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur, Tunisie	86
Banque Nationale de Développement Économique, Burundi	95
Banque Nationale d'Investissement, Côte d'Ivoire	88
Botswana Development Corporation, Botswana	91
Caisse des Dépôts et de Consignations du Bénin	65
Citizen Entrepreneurial Development Agency, Botswana	83
Development Bank of Namibia	82
Development Bank of Nigeria	95
Development Bank of Rwanda	94
Development Bank of Southern Africa	87
Development Bank of Seychelles	75
East African Development Bank, Ouganda	96
ECOWAS Bank/BIDC, Togo	82
Eswatini Development & Savings Bank, Eswatini	86
Eswatini Development Finance Corporation, Eswatini	82
Export Development Fund, Malawi	83
Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique, Bénin	88
GAPI Sarl, Mozambique	91
Groupe Crédit Agricole du Maroc	99
Industrial Development Bank of Zimbabwe	88
Industrial Development Corporation, Afrique du Sud	87
Malawi Agricultural and Industrial Investment Corporation Plc.	95
Nigerian Export-Import Bank, Nigéria	81
Shelter Afrique, Kenya	91
Société Financière de Développement, RD Congo	83
Société Tunisienne de Banque, Tunisie	76
Small & Medium Enterprises Development Corporation, Zimbabwe	71
Tamwil El Fellah, Maroc	97
Trade and Development Bank, Kenya	96
TIB Development Bank Limited, Tanzanie	70
Uganda Development Bank Limited, Ouganda	92

## IV. ÉVALUATION POUR LA NOTATION

### 4.1. Attribution des indices de notation

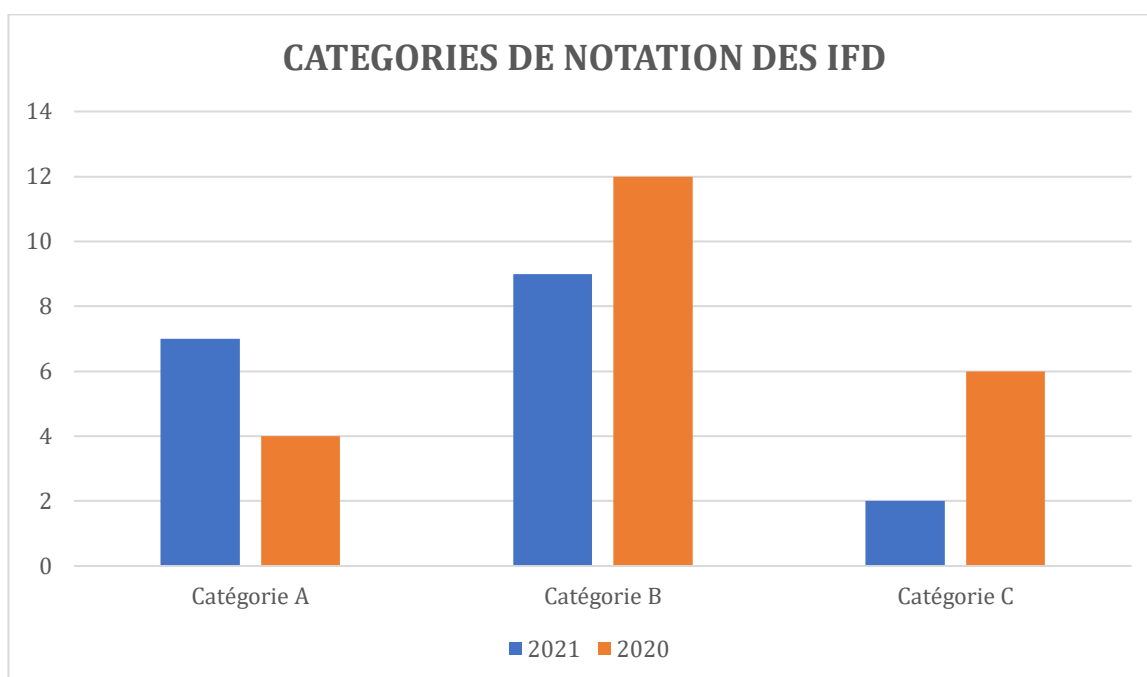
4.1.1. L'évaluation pour la notation a concerné 18 sur les 32 IFD éligibles. Ces 18 IFD ont retourné le questionnaire de collecte des données spécifiques dont les réponses fournies ont servi de base à l'évaluation pour la notation.

Les 18 IFD évaluées pour la notation sont réparties dans les trois catégories de notation comme suit :

- Catégorie A : 7 IFD, soit 39% en 2021, contre 4 IFD, soit 18,2% en 2020
- Catégorie B : 9 IFD, soit 50% en 2021, contre 12 IFD, soit 54,5% en 2020
- Catégorie C : 2 IFD, soit 11% en 2021, contre 6 IFD, soit 27,3% en 2020

4.1.2. La notation porte sur 20 points. Les résultats quantitatifs obtenus par chaque IFD évaluée lui donnent accès à l'indice de notation correspondant.

- Un résultat quantitatif de 16 à 20 points autorise le classement dans la catégorie A et l'obtention de l'indice de notation A pour 16 points ou A+ pour 17/18 points ou AA pour 19/20 points.
- Un résultat quantitatif de 11 à 15 points autorise le classement dans la catégorie B et l'obtention de l'indice de notation B pour 11 points ou B+ pour 12/13 points ou BB pour 13/14 points.
- Un résultat quantitatif de moins de 11 points autorise le classement dans la catégorie C et l'obtention de l'indice de notation C pour au moins 6 points ou C+ pour 7/8 points ou CC pour 9/10 points.



## 4.2. Tableau de notation

4.2.1. Le tableau de notation ci-dessous présente, dans l'ordre alphabétique, les 18 IFD ayant été évaluées pour la notation, assorties de leurs indices de notation.

**Tableau de notation 2021**

<b>Institutions</b>	<b>Indices de notation</b>
Bank of Industry Ltd, Nigéria	<b>A+</b>
Banque de Développement des États des Grands Lacs, R. D. Congo	<b>CC</b>
Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale, Congo	<b>BB</b>
Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur, Tunisie	<b>B+</b>
Banque Nationale de Développement Economique, Burundi	<b>C</b>
Banque Nationale d'Investissement de Côte d'Ivoire	<b>B+</b>
Botswana Development Corporation Limited, Botswana	<b>BB</b>
Development Bank of Namibia Ltd, Namibie	<b>BB</b>
Development Bank of Nigeria	<b>A</b>
Development Bank of Rwanda	<b>BB</b>
Development Bank of Southern Africa	<b>AA</b>
Gapi Sarl, Mozambique	<b>B+</b>
Groupe Crédit Agricole du Maroc	<b>A</b>
Industrial Development Corporation of South Africa (PTY)	<b>AA</b>
Infrastructure Development Bank of Zimbabwe	<b>B+</b>
Tamwil El Fellah, Maroc	<b>B</b>
Trade and Development Bank, Kenya	<b>A</b>
Uganda Development Bank Limited, Ouganda	<b>A</b>

## V. REVUE DES PERFORMANCES

### 5.1. Revue des résultats de conformité sur la période 2017-2021

5.1.1. La revue des résultats de conformité sur la période 2017-2021 (cadre 3) indique que la participation a varié d'une année à l'autre. L'analyse de la série quinquennale montre que :

- 18 IFD ont participé de 2017 à 2021
- 02 IFD ont participé de 2018 à 2021
- 01 IFD a participé de 2019 à 2021
- 01 IFD a participé en 2020 et 2021
- 15 IFD participent en 2021, soit pour la première fois, soit après des intermittences.

### 5.2. Revue des résultats de notation sur la période 2020-2021

5.2.1. La revue des résultats de notation porte sur la période 2020-2021 parce que cette série a commencé en 2020. Cette revue indique que 18 IFD ont été évaluées pour la notation en 2021 contre 22 IFD en 2020.

5.2.2. Il ressort du cadre de revue des résultats de notation que :

- a. 10 IFD ayant été évaluées en 2020 n'ont pas participé en 2021
- b. 05 IFD n'ayant pas participé en 2020, ont été évaluées en 2021
- c. 03 IFD et 02 IFD sont respectivement passées de la catégorie B à la catégorie A et de la catégorie C à la catégorie B
- d. 02 IFD dans la catégorie A et 01 IFD dans la catégorie B ont légèrement régressé.

**Cadre 3 : Revue des résultats de conformité sur la période 2017-2021**

Institutions	Indices de conformité				
	2021	2020	2019	2018	2017
African Export and Import Bank (Afreximbank) - Égypte					96
Agricultural Bank of Namibia (Agribank) Namibie	82	81	81	78	77
AFC Commercial Bank of Zimbabwe (AFC) Zimbabwe	84		91	94	93
Agricultural Development Bank (ADB) – Ghana				80	70
Agricultural Finance Corporation (AFC) – Kenya			91		88
Banco de Desinvestimento de Angola (BDA) - Angola	88	84			
Banco Sol (BS) – Angola					96
Bank of Industry Ltd (BOI) – Nigeria	94	94	92	90	91
Banque de Développement des États de l’Afrique Centrale (BDEAC) - Congo	90				65
Banque de Développement des États des Grands Lacs (BDGEL) – R. D. Congo	88		86	82	77
Banque d’Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) - Togo	82	82	82	86	77
Banque Nationale de Développement Économique (BNDE) - Burundi	95	94	94	90	92
Banque Magrétine d’Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE)- Tunisie	86				
Banque Nationale d’Investissement (BNI) - Côte d’Ivoire	88	82	70		73
Basotho Enterprises Development Corporation (BEDCO) - Lesotho			49	48	
Botswana Development Corporation (BDC) - Botswana	91	95	91		
Botswana Housing Corporation (BHC) - Botswana				73	
Botswana Investment and Trade Center (BITC) - Botswana				71	78
Botswana Savings Bank (BSB) – Botswana				79	89
Bureau Central de Coordination (BCECO) R. D. Congo				62	
Caisse des Dépôts et de Consignations du Bénin (CDCB) - Bénin	65				
Citizen Entrepreneurial Development Agency (CEDA) - Botswana	83			89	89
Development Bank of Ethiopia (DBE) – Éthiopie			89		78
Development Bank of Namibia (DBN) – Namibie	82		87	91	85
Development Bank of Nigeria (DBN) – Nigeria	95	95	95	96	
Development Bank of Rwanda (BRD) – Rwanda	94	89	85	84	91
Development Bank of Southern Africa (DBSA) – Afrique du Sud	87	85	89	89	89
Development Bank of Seychelles (DBS) - Seychelles	75	79	80	75	73
Development Bank of Zambia (DBZ) – Zambie					85
East African Development Bank (EADB) - Ouganda	96	97	98	98	97
Eswatini Development & Savings Bank (EDSB) - Eswatini	86	82	83	84	83

Eswatini Development Finance Corporation (FINCORP) - Eswatini	82	79	81	82	84
Exim guaranty Co Ghana Ltd (Eximghana) - Ghana					82
Export Development Fund (EDF) – Malawi	83	86	91	86	90
Federal Mortgage Bank of Nigeria (FMBN) - Nigeria		75	70	48	
Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) - Bénin	88	86	85	72	
Fonds de Solidarité Africain (FSA) Niger			71		
GAPI Sarl – Mozambique	91	86	89	89	85
Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) - Maroc	99	99	99	99	98
IDB Capital Ltd – Kenya		85	82	83	83
Industrial Development Bank of Sudan (IDBS) - Soudan			82		80
Industrial Development Corporation of Zimbabwe (IDCZ) - Zimbabwe		79	71		
Industrial Development Company of Eswatini (IDCE) - Eswatini			82	80	69
Industrial Development Corporation (IDC) – Afrique du Sud	87		87		88
Infrastructure Development Bank of Zimbabwe (IDBZ) - Zimbabwe	88	91	88	83	81
Land and Agricultural Development Bank (LADB) – Afrique du Sud				83	
Lesotho National Development Corporation (LNDC) - Lesotho			73		81
Local Enterprise Authority (LEA) – Botswana					68
Liberian Bank for Development and Investment (LBDI) - Liberia				92	96
Malawi Agricultural and Industrial Investment Corporation (Plc) (MAIIC) - Malawi	95				
National Development Bank (NDB) – Botswana		79			82
National Development Corporation (NDC) - Tanzanie					71
National Investment Bank (NIB) – Ghana					94
New Nigeria Development Company (NNDC) -Nigeria					50
Nigerian Export-Import Bank (NEXIM) – Nigeria	81	81	76	70	85
Shelter Afrique – Kenya	91				
Small and Medium Enterprises Development Corporation (SMEDCO) - Zimbabwe	71	67		70	63
Société Financière de Développement (SOFIDE) – R. D. Congo	83		82	79	
Société Tunisienne de Banque (STB) – Tunisie	76		72	75	25
Tamwil El Fellah (TEF) – Maroc	97	96	97	96	96
The Infrastructure Bank Plc (TIB Plc) – Nigeria					80
TIB Development Bank Limited (TIB) – Tanzanie	70			80	76
Trade and Development Bank (TDB) – Kenya	96	98	97	96	98
Tourism Finance Corporation (TFC) – Kenya				81	81
Uganda Development Bank Limited (UDBL) - Ouganda	92	92	90	88	86

#### Cadre 4 : Revue des résultats de notation sur la période 2020-2021

Institutions	Indices de notation	
	2021	2020
Agricultural Bank of Namibia		B
Banco de Desenvolvimento de Angola (BDA)		C
Bank of Industry Limited (BOI), Nigeria	A+	AA
Banque de Développement des États des Grands Lacs, R. D. Congo	CC	
Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale, Congo	BB	
Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur, Tunisie	B+	
Banque Nationale de Développement Économique (BNDE), Burundi	C	CC
Banque Nationale d'Investissement de Côte d'Ivoire (BNI), Côte d'Ivoire	B	C
Botswana Development Corporation Limited	BB	BB
Development Bank for Southern Africa DBSA	AA	A
Development Bank of Namibia Ltd	BB	
Development Bank of Nigeria	A	B+
Development Bank of Rwanda	BB	B+
East African Development Bank, Ouganda		BB
ECOWAS Bank for Investment and Development (EBID), Togo		B
Eswatini Development and Savings Bank, Eswatini		C
Export Development Fund (EDF), Malawi		B+
Fonds de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE), Bénin		A+
GAPI Sarl, Mozambique	B+	C+
Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM)	A	BB
IDB Capital Limited, Kenya		C
Industrial Development Corporation of South Africa (PTY)	AA	
Infrastructure Development Bank of Zimbabwe (IDBZ)	B+	BB
Nigerian Export-Import Bank (Neximbank)		B
Tamwil El Fellah, Maroc	B	BB
Trade and Development Bank, Kenya	A	AA
Uganda Development Bank Limited, Ouganda	A	BB



## VI. CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

### 6.1. Conclusions

- 6.1.1. Il est regrettable que, jusqu'au 4 décembre 2021, 15 IFD éligibles à la notation, dûment contactées, n'ont pas pu retourner le questionnaire de collecte des données spécifiques. Ce sont ces données qui aident essentiellement à évaluer pour la notation.
- 6.1.2. Le progrès enregistré cette année est que les IFD ont mieux rempli le questionnaire de collecte des données spécifiques ; les données fournies étaient largement compatibles avec le contenu des rapports annuels consultés par le consultant indépendant.
- 6.1.3. Le dépouillement des réponses au questionnaire de collecte des données spécifiques a permis de relever ce qui suit, concernant les 18 IFD évaluées pour la notation en 2021 :
- a. 05 IFD disposent de fonds propres de plus d'un milliard d'USD<sup>5</sup> et dont le montant le plus élevé est 6 milliards d'USD.
  - b. 06 IFD ont enregistré l'augmentation de leur capital social en 2020 et 2021.
  - c. 01 IFD poursuit la souscription à l'augmentation de son capital social, autorisée en 2019.
  - d. Le nombre d'IFD organisées spécifiquement pour la mobilisation des financements climatiques est relativement faible.
  - e. Plusieurs IFD gèrent des fonds publics spéciaux destinés à soutenir des entreprises et des particuliers contre les conséquences économiques négatives de la pandémie de Covid-19.
  - f. Quelques IFD ne maîtrisent pas la notion d'administrateur indépendant ou n'ont pas d'administrateur indépendant du tout.

### 6.2. Décisions

- 6.2.1. Le Conseil d'administration a :
- a. adopté les tableaux de conformité et de notation figurant aux pages 8 et 9 ; et
  - b. autorisé le Secrétariat à délivrer les certificats de conformité et de notation en conséquence.

---

<sup>5</sup> USD signifie United States Dollar ou dollar des États Unis.

## SOMMAIRE DU RÉPERTOIRE DES MÉCANISMES D'ÉVALUATION NDPSE ET NDTSE

<b>PRÉFACE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>6</b>
<b>1. CADRE STRATÉGIQUE DES MÉCANISMES D'ÉVALUATION</b> .....	<b>7</b>
1.1. Notions.....	7
1.2. Vision .....	7
1.3. Missions.....	7
1.4. Objectifs.....	8
<b>2. OUTILS DE BASE</b> .....	<b>9</b>
2.1. Statuts de l'AIAFD .....	9
2.2. Brochure NDPSE II .....	9
2.3. Mécanismes d'évaluation.....	9
<b>3. OUTILS POUR LA COLLECTE DES DONNÉES</b> .....	<b>11</b>
3.1. Fonction des outils de collecte de données .....	11
3.2. Lettre d'invitation à soumettre les résultats d'autoévaluation.....	11
3.3. Feuille de travail relative au questionnaire d'évaluation.....	11
3.4. Questionnaire de collecte de données complémentaires .....	11
3.5. Certificat du Commissaire aux comptes.....	12
3.6. Lettre d'invitation à remplir et retourner le questionnaire de collecte de données spécifiques.....	12
3.7. Questionnaire de collecte de données spécifiques .....	13
<b>4. OUTILS POUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ</b> .....	<b>14</b>
4.1. Évaluation de la conformité par questions pour l'année sous revue .....	14
4.2. Évaluation de la conformité par domaines et secteurs pour l'année sous revue.....	14
4.3. Résultats de conformité pondérés pour l'année sous revue.....	14
4.4. Domaines et secteurs classés en fonction des résultats de conformité pour l'année sous revue .....	14
4.5. Revue des résultats de conformité pondérés sur la période de... ..	14
4.6. Revue des résultats de conformité par région, domaine et secteur pour la période de... ..	15
<b>5. OUTILS D'ÉVALUATION POUR LA NOTATION</b> .....	<b>16</b>
5.1. Évaluation de la notation par questions pour l'année sous revue.....	16
5.2. Résultats de notation par catégories pour l'année sous revue .....	16
5.3. Revue des résultats de notation par catégories sur la période de.....	16
<b>6. OUTILS POUR LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS</b> .....	<b>17</b>
6.1. Tableau de conformité de l'année sous revue .....	17
6.2. Tableau de notation de l'année sous revue.....	17
<b>7. ANNEXES</b> .....	<b>18</b>



ASSOCIATION DES INSTITUTIONS AFRICAINES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

---

 +225 27 22 42 79 40

 [info@adfi-ci.org](mailto:info@adfi-ci.org)

 [www.adfi-ci.org](http://www.adfi-ci.org)

 AADFI AIAFD

 AIAFD/AADFI

 AADFI AIAFD

 AIAFD